

L'incidence des cotisations à un régime de retraite

Bien que de nombreux facteurs puissent avoir une incidence sur l'état de préparation à la retraite, il ne fait aucun doute que les cotisations à votre régime de retraite auront une influence significative sur votre santé financière. En effet, cotiser à votre régime de retraite procure des avantages à court terme ainsi qu'à long terme et ces avantages peuvent être perceptibles que vous preniez votre retraite dans trois ans ou dans trente.

Quelle somme est suffisante?

Cette question en soulève une autre : quel montant devriez-vous cotiser? Comme souvent dans le domaine des finances, la réponse dépend de plusieurs éléments. Êtes-vous présentement inscrit à un programme de prélèvement automatique? Sinon, il pourrait être bon de le faire pour adopter une approche plus cohérente et disciplinée à l'égard des cotisations à votre régime. Il suffit de remplir le formulaire [ici](#) et de le transmettre à inquiry@openaccessltd.com pour commencer à cotiser de cette façon.

En règle générale, de nombreux planificateurs financiers recommandent aux gens de consacrer au moins 10 % de leur salaire à l'épargne-retraite. Par exemple, disons qu'une employée (appelons-la Sophie) gagne un salaire annuel de 55 000 \$. Pour atteindre l'objectif de 10 %, Sophie devra cotiser au moins 5 500 \$ à son régime cette année, ce qui signifie des cotisations mensuelles de 458 \$. Si l'employeur de Sophie offre une cotisation de contrepartie jusqu'à concurrence de 3 % de son salaire, les cotisations mensuelles de Sophie baisseraient à 321 \$.

Le calcul n'est toutefois pas toujours aussi simple. Le conseil de cotiser un minimum de 10 % suppose qu'une personne a cotisé systématiquement depuis la vingtaine et continuera de le faire jusqu'à sa retraite dans la soixantaine. Si vous n'avez pas cotisé un tel montant auparavant ou encore si vous étiez sans emploi pendant des périodes prolongées, vous devrez peut-être augmenter vos cotisations de sorte qu'elles dépassent largement ce 10 %. Par contre, si votre employeur offre des cotisations de contrepartie, le fardeau pourrait être quelque peu allégé.

N'oubliez toutefois pas que des conseils comme cotiser au moins 10 % de votre salaire ne sont rien de plus que des conseils. Les perspectives sont très variées à l'égard de la retraite et, selon votre situation personnelle, la « règle » du 10 % pourrait ne pas s'appliquer. Vous devriez certainement considérer des facteurs comme l'espérance de vie et le style de vie voulu à la retraite afin de déterminer les sommes à cotiser. Pour une estimation plus personnalisée du montant que vous devriez économiser en vue de la retraite, [cliquez sur le lien : https://www.openaccessltd.com/retirement-calculator](https://www.openaccessltd.com/retirement-calculator).

Plafond des cotisations

Par prudence, il est toujours préférable d'augmenter vos cotisations au-delà du minimum recommandé. Il est peu probable que vous vous reprochiez à l'avenir d'avoir trop cotisé au cours de votre vie professionnelle. Au contraire, posséder un coussin financier à la retraite peut diminuer le stress et vous offrir plus d'occasions de profiter de votre âge d'or.

En même temps, n'oubliez pas qu'il existe un plafond quant au montant que vous pouvez cotiser annuellement. Pour les REER, il s'agit de 18 % des revenus gagnés au cours de l'année précédente jusqu'à un montant maximum de 26 500 \$ pour 2019. Si vous pensez excéder le plafond cette année, vous pourriez être admissible à le faire si vous n'avez pas atteint le montant maximal de vos cotisations au REER au cours des années précédentes. Vos droits de cotisation non utilisés peuvent s'ajouter à votre montant maximal.

Avantage à court terme

Les cotisations à votre REER (ou à votre RRCD, selon ce qu'offre votre employeur) peuvent avoir une incidence importante sur votre déclaration de revenus de l'année suivante. Les cotisations à un REER ou à un RRCD réduisent le revenu net sur votre déclaration de revenus, vous permettant ainsi de profiter d'une fourchette d'imposition inférieure. Si, par exemple, vous avez gagné 60 000 \$ en 2018 et que votre service de la paie a correctement déduit les impôts sur le revenu (vous seriez donc dans une situation d'équilibre), une cotisation de 6 000 \$ à un REER vous permettrait d'obtenir un remboursement d'impôt de 1 779 \$.

Avantage à long terme

Bien que l'avantage à court terme de cotiser à votre régime de retraite soit assez substantiel, l'avantage à long terme l'est encore plus. Les sommes placées dans votre REER continuent de fructifier à l'abri de l'impôt jusqu'à ce que vous les retiriez. Pour situer les choses dans leur contexte, une cotisation unique de 10 000 \$ dans un placement offrant un rendement annuel moyen de 6 % atteindra 32 071 \$ dans vingt ans. Ce montant n'inclut pas les cotisations supplémentaires pendant cette période. Telle est la puissance de la croissance composée!

Pour les personnes qui n'ont pas accès à un régime de retraite à prestations déterminées, les REER ou les RRCD sont d'excellents instruments d'épargne qui comportent de nombreuses mesures incitatives afin de maximiser la taille de notre bas de laine. N'oubliez pas que l'inscription à un programme de prélèvement automatique est sans doute l'une des stratégies les plus efficaces pour effectuer des cotisations plus systématiques. Même si l'âge de la retraite approche et que vous pensez ne pas avoir cotisé suffisamment auparavant, il n'est jamais trop tard pour combler une partie du déficit.

Éviter les retraits hâtifs

Alors que l'importance de verser des cotisations est indéniable, il est également important d'éviter les retraits avant la retraite. Nous vous encourageons donc à considérer les répercussions à court terme et à long terme indiquées ci-dessous des retraits hâtifs d'un REER sur vos finances.

Retenue d'impôt

Parmi les nombreux avantages des REER, les Canadiens apprécient particulièrement la possibilité d'alléger leur fardeau fiscal (comme susmentionné) au moyen de cotisations. Essentiellement, les REER nous aident à épargner à court terme tout en nous permettant de créer de la richesse à long terme. Cependant, pour les personnes qui choisissent d'effectuer des retraits hâtifs, les pénalités peuvent être assez élevées.

La première pénalité fiscale est la « retenue d'impôt », c'est-à-dire l'impôt que le promoteur du REER doit déduire de votre retrait et verser au gouvernement. Le tableau suivant fait état de la structure de l'impôt.

Montant retiré	Retenue d'impôt appliquée (tout le Canada, sauf au Québec)	Retenue d'impôt (Québec)
De 0 \$ à 5 000 \$	10 %	21 %
De 5 001 \$ à 15 000 \$	20 %	26 %
Plus de 15 000 \$	30 %	31 %

Le tableau montre que les retraits hâtifs d'un REER peuvent être passablement coûteux dès le départ. Si vous retirez, par exemple, 8 000 \$ et que vous êtes à l'extérieur du Québec, votre retenue d'impôt est de 20 %. Ceci représente une perte instantanée de 1 600 \$ et contraste vivement avec les économies d'impôt dont vous bénéficiez en versant des cotisations. Toutefois, les pénalités fiscales ne s'arrêtent pas là.

Taux marginal d'imposition plus élevé

En plus de la retenue d'impôt, les retraits hâtifs d'un REER peuvent donner lieu à un impôt sur le revenu plus élevé, car le montant que vous retirez est ajouté à votre revenu gagné pour l'année et pourrait donc vous faire passer à une fourchette d'imposition supérieure. Par ailleurs, même si vous restez dans la même fourchette d'imposition, votre impôt sur le revenu sera inévitablement plus élevé puisqu'une proportion accrue de votre revenu se trouvera dans la fourchette supérieure.

À titre d'exemple, supposons que votre salaire pour 2018 s'élève à 55 000 \$ et que vous choisissiez de retirer 8 000 \$ de votre REER durant l'année en question. Si vous vivez en Ontario, votre facture fiscale augmenterait de 772 \$. Bien entendu, ce montant n'inclut pas la retenue d'impôt. Au total, vous paierez 2 372 \$ de plus en impôt pour un retrait de 8 000 \$, ce qui vous laisserait uniquement 5 627 \$. En cas de retrait plus élevé, la pénalité fiscale pourrait être encore plus lourde si vous passez à une fourchette d'imposition supérieure.*

Autres pénalités

Il faut savoir que des impôts plus élevés ne sont pas la seule pénalité à laquelle vous faites face lorsque vous effectuez des retraits hâtifs d'un REER. Presque toutes les institutions financières qui offrent des REER prélèvent des frais de 50 \$ à 150 \$ pour le traitement des retraits. Ces frais peuvent sembler peu élevés si vous effectuez un seul retrait de milliers de dollars. Par contre, si vous effectuez plusieurs petits retraits au cours de l'année, ces frais s'accumulent et représentent une raison de plus d'éviter les retraits hâtifs.

Perte de la croissance composée

En plus de ces pertes élevées à court terme, l'argent retiré prématurément de votre REER vous fera perdre les bienfaits considérables de la croissance composée au fil du temps. Comme susmentionné, un REER est un outil formidable de croissance de richesse puisqu'il permet à votre épargne de prendre de l'ampleur à l'abri de l'impôt sur une période prolongée. Ainsi, chaque dollar que vous cotisez aujourd'hui signifie que vous aurez davantage d'économies à la retraite. De la même manière, chaque dollar retiré tôt signifie une perte du potentiel de croissance et un bas de laine moins garni au moment de la retraite.

Pour reprendre l'exemple du retrait de 8 000 \$, votre gain net de 5 627 \$ fait pâle figure en comparaison des économies que vous auriez pu générer en trente ans si vous n'aviez pas effectué le retrait. En supposant des rendements nets moyens de 6 %, ce montant de 8 000 \$ aurait pu monter en flèche pour atteindre 45 947,93 \$ après 30 ans de croissance composée à l'abri de l'impôt. Il s'agit d'un rappel évident des répercussions que peuvent avoir les retraits hâtifs sur votre épargne-retraite.



Points clés à retenir

Le fait de cotiser suffisamment et de manière systématique à votre régime de retraite est une composante essentielle de votre santé financière et de votre préparation à la retraite. Bien que cet aspect ne soit certainement pas le seul à considérer (veuillez consulter votre trousse de planification pour découvrir d'autres facteurs importants), il a une incidence directe sur la taille de votre bas de laine à la retraite. De même, les retraits hâtifs d'un REER s'accompagnent d'un prix lourd à payer et peuvent avoir des répercussions tant à court terme qu'à long terme. Si vous pensiez puiser dans votre compte REER avant la retraite, nous vous invitons à réfléchir à tous les facteurs comme les incidences fiscales, les frais de retrait ainsi que la perte de croissance à long terme. Dans la plupart des cas, vous réaliserez que le gain à court terme n'en vaut tout simplement pas la peine.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe des relations avec la clientèle si vous avez des questions sur le contenu ci-dessus. Vous pouvez appeler 1 866 625-4777 ou envoyer un courriel à inquiry@openaccessltd.com.

* Remarque : il est possible d'effectuer des retraits d'un REER libres d'impôt uniquement dans le cadre du Régime d'accession à la propriété (RAP) ou du Régime d'encouragement à l'éducation permanente (REEP). Dans de telles circonstances, vous n'aurez à payer ni impôt sur le revenu plus élevé ni retenue d'impôt.